merce *sur des bases libérales*, c'est-à-dire tendant au libre-échange, entre les deux « Républiques-sœurs » (style du jour).

Mais les conditions économiques transitoires qui ont très sagement induit les Américains à repousser les offres de M. Léon Chotteau et autres commis-voyageurs en libre-échange, ne dureront pas toujours. On peut même dire que le moment approche où, ne redoutant plus la concurrence des industries d'Europe, produisant, au contraire, bien au delà de leur consommation, les Etats-Unis devront, à l'instar de l'Angleterre et de la Belgique, s'assurer, sous peine de pléthorisation des débouchés commerciaux au delà de leurs frontières.

Et la consommation inévitable des destinées du Sud, dans le sens dont je vous ai entretenu, ne peut que hâter cette époque.

N'est-ce point bien plutôt le cas de songer au relèvement de nos tarifs, de revenir résolûment au système protectionniste, qui avait porté si haut la gloire et la prospérité de la France industrielle, et dont l'abandon n'a causé et ne causera fatalement, de plus en plus, que la ruine nationale?

Je livre ce point d'interrogation aux sérieuses méditations de quiconque, en France, a conservé quelques grains de bon sens et de patriotisme.

E. DE BOUSSOIS.

Bulletin Economique

Les traités de commerce avec l'Angleterre

Des renseignements émanant d'une source autorisée permettent à l'*Industriel elbeuvien* d'annoncer, que loin d'avoir été rompues, comme on le prétendait, les négociations avec l'Angleterre se continuent par notes, et tout porte à croire qu'elles aboutiront d'ici au 8 février. Les Anglais, il est vrai, persévérant dans la tactique qui leur a toujours si bien réussi, soulèvent de nombreuses difficultés et traînent les choses en longueur, autant qu'il leur est possible. Mais lorsque le délai fatal arrivera, ils se décideront à donner leur signature.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que le gouvernement paraît avoir fait à nos voisins de nouvelles concessions sur les droits inscrits au traité franco-belge. Il aurait surtout admis une catégorie pour *les tissus ayant une chaîne coton et dont la trame serait toute renaissance*. La douane aurait, dit-on, des moyens chimiques permettant de constater sûrement que l'étoffe est composée de laine ou de renaissance, et de déjouer ainsi la fraude.

Sans prétendre avancer que cela ne soit pas possible à l'aide d'une expérience de laboratoire, nous croyons pouvoir dire qu'il sera bien difficile à la douane d'appliquer d'une manière pratique ce mode de contrôle et, dans tous les cas, nous craignons bien qu'avec cette catégorie nouvelle, qui aurait dû être présentée à l'examen du Conseil supérieur du commerce, seul juge expérimenté en ces matières, on ne favorise indirectement les Anglais et qu'on nous retire les quelques avantages que pouvaient nous offrir les droits spécifiques.

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre est parvenue à ses fins, elle aura obtenu ce qu'elle désirait en accordant fort peu de chose, car elle connaît bien le vieux proverbe : donner un œuf pour avoir un bœuf, et elle n'a garde de l'oublier toutes les fois qu'il s'agit de négocier les traités de commerce. Mais ce qui doit nous toucher surtout c'est que, grâce à cette clause cauteleuse de la nation la plus favorisée, l'Allemagne d'abord qui, elle, n'accorde rien et profite de tout, et les autres nations ensuite, qui ont déjà conclu avec nous des traités de commerce, vont également jouir des réductions excessives accordées à nos rivaux d'Outre-Manche. Telle est la situation économique qui va nous être faite, et il est à craindre qu'en présence de la crise politique dont nous sommes menacés, le Parlement ne mette à l'arrière-plan les traités de commerce et ne leur prête qu'une attention distraite, bien que dans cette question vitale, les intérêts de l'industrie française soient en jeu. Nos Chambres de commerce ont épuisé tous les moyens d'action qui étaient en leur pouvoir, et nous ne voyons rien venir à l'horizon qui puisse nous tirer du mauvais pas où le traité de commerce franco-anglais nous mettra certainement.

Bulletin militaire

Une brochure anonyme allemande ayant été publiée ces jours-ci pour démontrer que la cavalerie est désormais inutile et qu'elle a fait son temps, le maréchal de Moltke a écrit la lettre suivante au colonel du 6e régiment de hussards prussien, qui a publié une réponse à la brochure en question :

Si l'auteur a pris à tâche de démontrer l'inutilité de la cavalerie en cherchant ses preuves dans l'histoire de la guerre la plus récente, il a bien mal choisi son temps. Les services rendus par nos divisions de cavalerie dans la guerre contre la France sont évidents et constatés dans notre histoire de la guerre. Ces services eussent été plus considérables encore si la cavalerie avait été sous notre main, à Wœrth par exemple, et si elle avait été massée à Thionville.

Il est vrai de dire que son action dépend beaucoup des chefs qui la conduisent. Elle a servi infiniment à éclairer nos marches. Nous n'aurions pas pu marcher comme nous l'avons fait, si elles ne nous avait précédés. Ce qui constate sa valeur, c'est le fait que tous nos voisins ont imité l'organisation de notre cavalerie.

Le général Boulanger, de retour des Etats-Unis, arrivera à Paris aujourd'hui. Il vient rendre compte de son voyage aux ministres de la guerre et des affaires étrangères.

La *Minerve*, journal publié à Montréal, termine ainsi un article sur le général Boulanger :

Le général Boulanger est de ces rares soldats qui sont maîtres partout, dans les salons comme sur les champs de bataille. Il doit être du bois dont on fait les ambassadeurs.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Expropriations de la rue de la Gare

Ce matin, à onze heures, ont commencé, au Tribunal civil de Lille, les expropriations des terrains de la rue de la Gare, à Roubaix.

A l'heure précise, MM. les juges directeurs, Gard et Remy, ouvrent la séance.

Deux jurés manquent à l'appel. Ce sont : MM. Lecouffe et Dulac.

Voici l'ordre de la discussion qui a précédé la première décision du jury :

Trois maisons et magasins, rue de l'Alma, 42. Propriétaire : M. Emile Delcroix. Locataires : MM. Louis Loones, employé, et Adolphe Esprit, cabaretier. Contenance : 1.366 mètres carrés. Offres notifiées : 52,000 fr. Demandes : 367,504 francs.

Me Basquin représente la Ville. Il se livre à un aperçu général des opérations préliminaires d'évaluations faites au nom de la Ville. Le prix moyen des propriétés bâties a été fixé à 101 francs.

Quant à M. Emile Delcroix, le terrain utile est estimé 33 francs le mètre et 18,000 francs pour les constructions.

Me Houzé de l'Aulnoit répond, au nom de M. Emile Delcroix.

L'intérêt général est une belle et bonne chose, à coup sûr, comme l'a dit l'avocat de la ville ; mais l'intérêt particulier est tout aussi respectable.

Les architectes des administrations publiques donnent-ils bien ici un témoignage désintéressé et recevable ?

On a pris pour terme de comparaison toutes les petites, les très-petites, les plus minuscules propriétés.

Que veut dire indemnité ? La réparation de *tout* le dommage causé. Il faut que la personne lésée, trouve une compensation complète.

L'honorable défenseur expose ici le cas particulier de M. Emile Delcroix.

Il y a là trois maisons d'habitation, une écurie, un jardin, un magasin. Un plan, dressé par M. Argellies, architecte, et que l'orateur soumet à MM. les jurés, donne une estimation fort modérée de toutes les constructions, laquelle s'élève au total, pour les constructions seules, à 30.000 francs, au lieu de ce chiffre étrange de 18,000 fr. posé par l'avocat de la ville.

Et pour le terrain, quelle estimation en fait la ville ? trente-trois francs ! or, pour les rues les plus voisines, nous lisons : 180 francs, 200 fr. ; 120 fr., etc., du mètre, dans les actes d'achat à 60 mètres de chez M. Delcroix, au coin de la rue de l'Alma et de la rue du Chemin de fer, on trouve un terrain vendu 275 francs le mètre.

A dix mètres de la propriété Delcroix, la ville elle-même a acheté un terrain à 100 fr. le mètre.

Nulle part, dans ce quartier, de terrain au-dessous de 100 fr. le mètre.

On demande en conséquence, pour la maison : 30,824; pour le terrain : 77,024 fr.

De plus, il y a ici une situation exceptionnelle pour le commerce des charbons. Cela équivaut au moins à 201,282 fr.

Ceci est basé sur le gain de 15,000 fr. par an qui est démontré.

Le chiffre total de la demande s'élève à 367,504 francs.

Au cours de l'audience, la ville, par l'organe de Me Basquin, avait porté ses offres primitives de 52,000 fr. à 56,925.

Après une réplique, dans laquelle l'avocat de la ville de Roubaix, cherche à combattre les arguments chiffrés de son adversaire, il termine en portant les offres totales de la ville à 73,617 fr.

Après une délibération qui dure 3/4 d'heure, le jury rentre dans la salle et adjuge à M. Emile Delcroix 135,000 fr. pour l'expropriation dont il est l'objet.

M. Louis Looris, locataire de la maison au coin de l'impasse de Banque de Flandre, offre 200, demande 1200, allocation 500 ;

M. Adolphe Esprit, cabaretier, locataire de la maison à l'angle de l'Impasse et de la cour Vienne, offres 200 fr., demande 8,000, allocation 1,000.

L'audience est levée à 4 heures et renvoyée à demain à 11 heures dans la salle du tribunal de commerce.

Ce matin, à onze heures, une foule immense se pressait dans l'église Saint-Martin.

On célébrait l'anniversaire de la cinquantième année de mariage de Monsieur et Madame Beuscart-Desfontaines.

La messe a été dite par M. le doyen et chantée par la Société chorale de Notre-Dame.

C'était un spectacle touchant que ces deux vieillards agenouillés sous la nef et priant Dieu, entourés de deux générations nouvelles. Ils se souvenaient que cinquante ans plus tôt, à la même place, l'Eglise les avait unis. Et, ce jour encore, au même autel, le prêtre bénissait leur union, dans cette même église où ils ont été baptisés et où ils ont fait leur première communion.

Après la messe, M. le doyen a adressé aux époux une courte allocution, puis, la noce d'or est sortie de l'église et est rentrée au domicile des jubilaires.

M. et Mme Beuscart sont Roubaisiens et à juste titre entourés de l'estime et de la respectueuse sympathie de tous ceux qui les connaissent. Aussi, chacun souhaite-t-il à ces mariés d'un demi-siècle, de vivre encore de longs jours heureux.

A neuf heures et demie ce matin, un accident qui aurait pu avoir des suites plus graves est arrivé à l'angle de la Grande-Place et de la rue Neuve. M. X... conduisait une voiture à deux roues et allait tourner pour entrer dans la rue Neuve, lorsqu'il s'est trouvé en face du car à vapeur qui arrivait sur la place. Le car et la voiture ont arrêté immédiatement, mais ils étaient tellement près l'un de l'autre que les deux brancards du véhicule de M. X... ont été brisés.

Lundi soir, vers onze heures, le sieur Louis D..., ouvrier tisserand, demeurant au Pile, trompé par l'obscurité, est tombé dans l'écluse du Sartel. Une cabaretière voisine entendit des cris désespérés et prévint quelques consommateurs qui retirèrent ce malheureux ouvrier, avant que l'asphyxie fut complète. Aujourd'hui son état est satisfaisant.

C'est le troisième accident depuis un mois. Se décidera-t-on cette fois à faire mettre un garde-fou ? Ce n'est pas probable.

Le 23 janvier, un vol de différents objets a été commis dans la maison de M. Charles Rose, journalier à Wasquehal. On estime le tout à 150 fr. environ. Les voleurs sont restés inconnus.

UNE NUIT TERRIBLE. — Hier matin, vers cinq heures, des ouvriers en passant à Croix sur la digue du canal, à la hauteur de la fabrique de produits chimiques, entendirent des gémissements dans un fossé boueux parallèle, en cet endroit, au canal. Ils s'approchèrent et virent un homme debout, dans l'eau jusqu'à la poitrine.

Ils parvinrent non sans peine, à le retirer de cette position périlleuse et le reconnurent bientôt pour un sieur X..., employé comme cantonnier auxiliaire sur la route départementale voisine.

Le malheureux était littéralement perclus par le froid et épuisé de fatigue. Il ne pouvait plus parler!

La douve du fossé portait les traces des efforts désespérés qu'il avait faits pour remonter sur le bord.

Il a été transporté presque sans connaissance à son domicile. Son état est fort grave.

X... jouit d'une excellente réputation de sobriété. On suppose que, dans la soirée, en revenant chez lui, il sera tombé accidentellement dans le fossé, au milieu de l'obscurité profonde qui régnait alors. Il aurait ainsi passé presque toute la nuit, le corps à demi plongé dans l'eau vaseuse et glacée ! Que les heures ont dû paraître longues à ce pauvre martyr !

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD. — La prochaine session du Conseil général du Nord s'ouvrira le lundi 17 avril prochain.

La tombola organisée par M. Capelle Clarisse, au profit des veuves et orphelins de Boulogne-sur-Mer, dont nous donnions, il y a quelques jours, les numéros gagnants, a produit la somme de 1,100 francs.

Nous remercions les personnes charitables qui ont contribué à cette œuvre de bienfaisance par le don de lots ou par l'achat des billets. Nous nous faisons un devoir de citer M. Emile Baas comme ayant contribué largement au succès de la tombola.

Nous apprenons, par dépêche télégraphique, qu'une convocation d'électeurs aura lieu, le 12 février, dans le canton Sud-Est de Lille, pour la nomination d'un conseiller général.

L'ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS. — Le gouvernement vient de faire savoir à la ville de Lille que les 18.000 mètres carrés de terrain qu'elle avait offerts boulevard Louis XIV pour la construction de l'école des arts et métiers ne lui paraissent pas suffisants. Son intention étant de joindre à cette école un cours de fabrication des métiers à tisser et à filer, il demande un terrain de 28,000 mètres carrés.

Les opérations du tirage au sort ont commencé ce matin à Lille.

Une pétition vient d'être adressée à la Chambre de commerce de Lille, signée par de nombreux habitants du quartier de la gare, qui protestent contre le projet de déplacement présenté par M. Mongy, directeur des travaux municipaux.

L'auteur de l'agression dont a été victime V. Penin, mécanicien, sur la place du Vieux-Marché-aux-Chevaux, à Lille, n'est pas son beau-frère Brice. Celui-ci a établi qu'il était à Wazemmes à l'heure où l'affaire est arrivée.

COUR D'ASSISES DU NORD. — Le rôle des assises qui s'ouvrent le 6 février, se composera d'une trentaine d'affaires. Vingt sont déjà présentées, se décomposant ainsi :

Assassinat, 1.
Incendie, 1.
Faux, 4.
Vols qualifiés, 7.
Attentats à la pudeur, 7.

Voici les noms des individus accusés de ces différents crimes :

Thomas Prevost. — Assassinat. (Prevost est le féroce meurtrier de Louvignies, qui, il y a quelques semaines, coupait, à l'aide d'un rasoir, la gorge de sa malheureuse fiancée).

Gustave Delzenne ; Gustave Favarque ; Auguste Desmette. — Incendie volontaire et vol qualifié commis à Lille.

Célestin Pierre Loisnes. — Vol qualifié.

Tiburce Couvez; Cyrille Couzer et Julie Mercier, femme Marécaille. — Vol qualifié. (Il s'agit dans l'espèce d'un vol considérable, dont l'importance s'élève à 20,000 francs, commis à Trith St-Léger au préjudice d'un banquier.)

Isidore Corture, vol qualifié.

Edouard-Joseph Grosch. — Vol qualifié. (Grosch est le briseur de glaces de la rue des Trois-Couronnes.)

Auguste Delevacque ; Jules-Henri Corbier. — Vol qualifié.

Henri Fache ; Henri Dormand; Georges Wouters. — Vol et tentative de vol qualifié.

Edouard Doffenies ; Gabriel Thibaux; Charles Claeysen ; Nestor-Joseph Bislaux ; Charles Delattre ; Constant Delebeck ; François Huysmenn, attentats à la pudeur.

Ildephonse Meunier ; Léocadie Masselot, veuve Masselot ; J.-Bte Cuvelier, faux.

Marie Grange, femme Guerby, faux. (Il s'agit d'un vol de 75,000 francs, commis au préjudice de la Banque Verley, Decroix et Cie à Lille.

Me Lachaud, du barreau de Paris, doit présenter la défense de Marie Grange.

Nous avons parlé hier, de la revue des gardes-champêtres, voici les gardes qui ont reçu des primes :

Primes de 25 francs. — Desmert, de La Bassée ; Ghesquières, de Lezennes.

Primes de 20 francs. — Dunesse, de Frelinghien ; Bernard, de Premesques; Cadet, de Salomé ; Louis Durieu, de Bourghelles; Pouille, de Templeuve ; Caignet, d'Escobecques ; Barbéconty, d'Hauboudin ; Deneuville, d'Ansteing ; Gosman, de Hem ; Cracq, de Tressin ; Lefebvre, de Wambrechies ; Jean Thibaut, de Mons-en-Pévèle ; Lemahieu, de Quesnoy-sur-Deûle ; Lecomte, de Croix ; Bron, de Houplin ; Desailly, de Roncq.

On lit dans le *Journal officiel* :

Par un arrêté du président du conseil, ministre des affaires étrangères, en date du 29 décembre 1881, M. Kraetzer, consul de France à Livourne, a été nommé sous-directeur du Nord à la direction des affaires commerciales, en remplacement de M. Clavery, précédemment appelé à d'autres fonctions.

ARMÉE. — Par décision du grand chancelier de la Légion d'honneur :

M. Faure, capitaine au 15e d'artillerie à Douai, est autorisé à porter les insignes d'officier de l'ordre de la Conception de Portugal.

LA VARIOLE fait en ce moment d'assez grands ravages à Lille et dans les environs. Les médecins avaient pensé que le froid arrêterait cette épidémie. Malheureusement il n'en est rien.

Nous croyons utile, en conséquence, de reproduire ici les conseils suivants que la Commission supérieure d'hygiène publique vient de publier pour conjurer la contagion :

Après évacuation de la chambre contaminée par la maladie, on placera aux quatre coins quatre terrines contenant chacune un kilog. de chlorure de chaux, et dans ce chlorure il sera versé environ 25 grammes d'acide chlorhydrique étendu d'un décilitre d'eau ; la chambre devra rester fermée pendant quarante-huit heures ; elle sera immédiatement après lavée à l'eau phéniquée.

Le meilleur mode de désinfection des objets qui ont été en contact avec le malade consiste, à les maintenir, quelques heures, dans une étuve à 115 degrés environ; si on ne peut exécuter cette prescription, on prendra tous les linges, les matelas (enveloppe et laine), et on les submergera dans de l'eau phéniquée au centième.

Les meubles resteront exposés aux vapeurs de chlore qui se dégageront du chlorure de chaux, pendant quarante-huit heures; les habits, robes, etc. seront suspendus dans la chambre, pendant le même laps de temps.

Les balayures et les papiers de tenture qui auraient été arrachés, seront détruits par le feu et non jetés aux ordures.

En prenant toutes ces précautions, on peut être à peu près certain que l'on ne sera pas atteint par l'épidémie.

Hier, à 9 heures du soir, un garçon boulanger, Emile Varosse, âgé de 37 ans, se trouvait dans le cabaret de M. Diedhem, rue Saint-Roch, 7, à Tourcoing, en compagnie de Louis Nivesse, âgé de 25 ans, rattacheur.

En réglant le compte, une violente discussion s'élève entre Varosse et Nivesse.

Celui-ci s'emporta tellement qu'il s'empara de son couteau, et en frappa à plusieurs reprises son adversaire qu'il avait acculé dans un coin.

Varasse a ainsi reçu un coup à la cuisse, deux à la tête et plusieurs égratignures aux bras et aux mains.

Ses blessures cependant n'ont aucune gravité.

On nous rapporte aujourd'hui que la femme Hippolyte, la redoubleuse, demeurant rue des Bons-Enfants, cour Camille-Leroux, à Tourcoing, dont nous avons relaté la tentative de suicide il y a 3 jours est enfin parvenue à ses fins.

Cette malheureuse était, comme nous l'avons dit, atteinte d'une maladie grave dont elle souffrait beaucoup. Elle manifestait à tout instant l'intention de se suicider. Malgré la surveillance dont elle était l'objet, la nuit dernière elle a pu sortir sans être entendue. Elle est allée se jeter dans le même puits d'où on l'avait retirée l'autre jour.

Lorsque son mari s'est aperçu de son absence, deux heures au moins s'étaient écoulées. Il appela du secours et avec l'aide de quelques voisins on retira la malheureuse femme qui n'était qu'un cadavre.

Un vol a été commis dans la nuit du 17 au 18 janvier.

4 dindons, 8 coqs, une douzaine de poulets ont été enlevés à la ferme Desbonnets, à Bondues.

Voleurs inconnus.

Pertes 70 à 80 francs.

Des cris : *au secours*, partant du cabaret de M. Planchard, rue de Menin à Tourcoing, retentissaient la nuit dernière vers 1 heure du matin.

C'était le cabaretier lui-même qui poussait ces cris de détresse.

Deux consommateurs, deux personnes qu'il connaît intimément, ne voulaient pas sortir de chez lui avant d'avoir bu un dernier verre.

Les deux individus, à la vue des agents, qui survinrent s'enfuirent.

Nous lisons dans la *Gazette de Douai* :

A propos du chemin de fer de Picardie et Flandres, le sous-secrétaire d'Etat des travaux publics vient d'adresser la lettre suivante à un député de la région du Nord :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention » sur l'utilité qu'il y aurait à approuver le pro- » jet de traité à conclure avec la Compagnie du » Nord, à l'effet d'incorporer dans son réseau » les chemins de Picardie et Flandres.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que » l'on s'occupe activement de cette affaire en » ce moment. J'ai pris bonne note de votre in- » tervention et je m'estimerai très heureux si » les circonstances me permettent de vous don- » ner satisfaction. »

Le commerce, l'industrie, ainsi que l'agriculture de la région du Nord, ont un intérêt majeur à ce qui la convention passée entre la compagnie de Picardie et Flandres et la compagnie du Nord soit approuvée par le gouvernement, et que, comme conséquence, la ligne importante de Picardie et Flandres soit classée dans le réseau d'intérêt général.

Ce classement entraînerait, en effet, l'unification des tarifs de cette voie ferrée avec ceux, beaucoup moins élevés du Nord, et il en résulterait, dans le coût des frais de transport, une diminution considérable.

Hier, à Lille, vers sept heures du soir, deux chevaux attelés à la voiture de M. Boutemy-Barrois, propriétaire rue de Valmy, ont parcouru le boulevard de la Liberté.

Le cocher, jeté en bas de son siège, n'a heureusement pas été blessé.

Près de la poste, M. Droulez, inspecteur de la police de sûreté, se lança à la tête des chevaux, mais il fut violemment renversé.

Continuant leur course effrenée, ils se jetèrent, près du *Café du Boulevard*, sur une petite charrette traînée par un jeune homme de 17 ans, le nommé Desmullier, qui fut renversé et eut le poignet foulé.

Le cheval et la voiture de M. Vantroyen, furent également renversés.

M. Léopold Crespel, qui s'est distingué plusieurs fois en pareille circonstance et qui est déjà médaillé, voulut saisir les chevaux, mais il ne put y parvenir.

Enfin, un courageux citoyen, M. Eugène Marchal, comptable, grâce à un courage et une énergie au-dessus de tout éloge, parvint à les maîtriser.

Les chevaux, qui étaient embarrassés dans les harnais brisés, furent dételés par M. Léopold Crespel qui les remit entre les mains du cocher de M. Boutmy.

ACCIDENT. — Hier matin, vers 9 heures, un sergent de ville a rencontré rue du Sec-Arembault, le nommé Hippolyte Leroy, 41 ans, tailleur, qui était dans un état d'ivresse telle, qu'en tombant sur le pavé, il se fit une large blessure à la tête.

CHEVAUX EMPORTÉS. — Hier soir, vers 7 heures, deux chevaux attelés au coupé de M. Boutemy-Barrois, filateur, Boulevard de la Liberté, 159, se sont emportés sur le Boulevard près la Préfecture.

Ils ont parcourus le Boulevard et la rue Nationale.

Ils ont été arrêtés près la rue des Deux Epées par le sieur Eugène Marchal, comptable.

Dans leur course, les chevaux ont fait tomber le cocher de son siège, et ont brisé une voiture à bras, conduite par le jeune Emile Desmulliez, âgé de 17 ans, garçon de magasin. Ce dernier a été assez grièvement blessé. Le cheval et la voiture du sieur Vanroyen ont été renversés, mais ils n'ont eu aucun accident.

MAISON FONDÉE EN 1826

SPÉCIALITÉ DE CURAÇAO

LIQUEURS SURFINES et SIROPS

GHESQUIER-BOUISSET, 5, place St-Martin, Lille

GB

Se défier des imitations, exiger la marque de fabrique ci-contre.

10 Médailles 2 Médailles Exposition Paris 1878. Médaille Exposition des Sciences appliquées à l'Industrie, Paris 1879.

Sailly. — Une découverte très intéressante vient d'être faite par M. Louis Lucas, cultivateur à Sailly, au lieu dit le *Fort de Sailly*.

Ayant mis à nu le bas d'une muraille, il eût la curiosité de faire déblayer les alentours pour savoir où elle aboutissait. Ces fouilles amenèrent la découverte d'un souterrain très vaste, avec allées centrales et chambres latérales circulaires d'environ 3 mètres chacune.

Nous donnerons une idée des vastes proportions de ce souterrain quand nous aurons dit que M. Lucas a compté jusqu'à 57 de ces chambres.

Les galeries étant obstruées, M. Lucas n'a pas poussé plus loin ses investigations.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ce sujet.

Douai. — Le sieur Boulanger, cultivateur aux environs de Douai avait un cheval atteint de la morve. En le soignant il contracta lui-même cette maladie : M. Boulânger est mort hier.

— M. Leroy, boursier d'agrégation à la Faculté des lettres de Douai vient d'être nommé professeur d'histoire au Lycée de Vannes.

Arras. — Une très fine pluie, tombée ce matin au petit jour, s'est transformée en glace au contact de la terre gelée. Cela a produit un petit verglas qui a causé bien des chûtes, mais aucune, que nous sachions jusqu'ici, n'a entraîné d'accident grave.

— On a affiché sur les murs de notre ville l'exposé des motifs du projet de révision des lois constitutionnelles.

Cet affichage donne lieu à des quiproquos bien amusants.

Un conscrit qui lisait avant-hier cette grande affiche blanche, a fait à haute voix la réflexion suivante :

— Tiens, c'est bien drôle, nous n'avons pas encore tiré au sort, et on parle déjà de la révision.

Evin-Malmaison. — Un petit enfant de deux ans, Remy Gilleron, se rendait le 19 courant chez un voisin, lorsqu'il est tombé dans une fosse au purin où il a trouvé la mort.

Masnières. — Une des dernières nuits, on a volé six moutons dans le parc de M. L. Crépin, cultivateur à Noyelles-sur-l'Escaut. On a constaté, en même temps, qu'un mouton avait été étranglé et en partie mangé par des chiens.

Dunkerque. — Un ivrogne s'en allait dimanche, vers midi, par la route de Rosendael et il apostrophait grossièrement tous les passants.

Canaille en paletot.

C... avec un chapeau, viens ici que j'te crève, et autres aménités du même acabit.

Un promeneur, moins endurant que les autres et trouvant en définitive que ce serait par trop commode qu'il suffise de s'ivrogner pour avoir le droit d'insulter les passants, se permit de faire à l'insultant une légère observation à laquelle celui-ci répondit par des menaces *expressives* de voies de fait immédiates.

Mais il avait par hasard trouvé son homme et avant que sa main ne fut abattue, il allait rouler comme une masse à une distance fort respectueuse de la canaille en paletot.

Il ne fût pas tenté de recommencer l'expérience et s'en alla tout penaud en se frottant les côtes, aux applaudissements énergiques des spectateurs de cette correction aussi verte que méritée.

Si chaque fois que de pareils faits se produisent il en résultait..... la même résultante, nos bons ivrognes y regarderaient à deux fois avant d'insulter les gens inoffensifs.

Calais. — Nous lisons dans l'*Impartial* de Calais :

« Dans la nuit de dimanche à lundi, un professeur *laïque* de Calais c'est introduit dans l'atelier de Desmons-Leloup, fabricant de rouleaux, rue de la Tannerie à Saint-Pierre, après avoir fracturé et brisé les vitres d'une fenêtre. La police l'a arrêté et conduit au violon. »

Saint-Omer. — Samedi, un dragon du 5e régiment a été condamné à un an de prison pour vol d'effets à des militaires.

— Par décret du Président de la République : M. Estrabaut, capitaine-adjudant-major au 8e de ligne, à Saint-Omer, est nommé chef de bataillon au 82e de ligne.

Boulogne-sur-mer. — Il y a quelques jours un individu âgé de 62 ans, Alexandre Butel, s'introduisit dans le cimetière de l'est, comme ses allures étaient suspectes le gardien Defer le fila et l'arrêta au moment où il sortait du cimetière il portait sous son paletot deux vases qu'il venait de voler.

Pris en flagrant délit, il a été immédiatement conduit au commissariat du 1er arrondissement.

— La dame V. âgée de 31 ans, demeurant rue Thiers, s'étant enfermée dans une place exiguë avec un réchaud au charbon de bois, pour y faire chauffer ses fers et repasser son linge, a failli être asphyxiée avec ses trois enfants. Attirés par l'émanation de l'acide carbonique, les voisins entrèrent chez elle et la sauvèrent d'un danger imminent. Elle ne tarda pas à revenir à elle à la suite des soins intelligents et énergiques administrés par M. Jomin, pharmacien.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 24 JANVIER. — Germaine Dansette, rue du Collège. — Henri Derycke, rue de la Paix, cour Lefebvre, 20. — Léon Leconte, rue des Champs, 47. — Emile Delahy, rue de Mouveaux, cour Frère, 4. — Célestin Pennel, rue de l'Isly, 4. — Pelagie Dedieu, sentier du Beau-Chêne, maisons Jacquart, 11. — Léon Meulenyser, rue de Rohan, cour Lehoucq, 15. — Charles Marys, rue de Lille, cour Dekée, 5. — Marie Honorez, rue St-Antoine, 75. — Blanche Peire, rue de la Barbe d'Or, maisons Wattel, 11.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 24 JANVIER. — Louis Lebrun, 3 mois, rue d'Arcole, 3. — Henri Meyer, 11 mois, rue de Vaucanson, 2, cour Prouvost. — Lucie Bracar, 43 ans, ménagère, rue Lavoisier, 18. — Zacharie Florin, 80 ans, journalier, boulevard d'Armentières, maisons Pouchain. — Palmyre Crochon, 1 an, rue de l'Epeule, maisons Noclin, 207.

MARIAGE DU 24. — Charles Stermann, 25 ans, boulanger, et Elisa Florin, 26 ans, sans profession.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 18 JANVIER. — Mathilde Destombes, rue de Lille. — Elise Eggermont, Marlière. — Paul Driessens, Blanc-Seau, rue de l'Église. — Edouard Scamps, rue Famelart.

Du 19. — Fidèle Pauwels, rue du Haze. — Léopold Vanderstichel, rue de l'Abattoir. — Paul Vandenberghe, rue de la Latte. — Henri Frémaux, Croix-Rouge. Evrard, pont des Prats. — Clemence Glorieux, rue de la Latte. — Albert Holvoet, grand Plaisir, rue de la Cite. — Jean Rosoor, Grand'Place.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 JANVIER. — Elisa St-Léger, 28 ans, 6 mois, rue de Niot. — Jean Delmasure, 1 an, 6 mois, Phalempin. — Julie Sertiel, 31 ans, 10 mois, rue du Moulin. — Philomène Vanhoutte, 19 ans, 10 mois, Hôpital civil. — Ferdinand Lefebvre, 1 an, 8 mois, rue des Poutrains.

Du 19. — Angelique Kinds, 67 ans, 10 mois, chemin des Mottes. — Jean-Baptiste Equinet, 59 ans, 9 mois, Croix-Rouge. — Adolphine Builaert, 2 mois, grand Plaisir. — Anne Prouvost, 52 ans, 3 mois, rue de la haute Voie.

Du 20. — François Leclerc, 55 ans, rue du Coin. — Fidéline Debosscker, 41 ans, 8 mois, rue du Caire.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille VERSTICHGEL-DEMOOR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle NATALIE-MARIE VERSTICHGEL, décédée à Roubaix, le 25 Janvier 1882, à l'âge de 21 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 26 courant, à 3 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hommelet, 48.

La famille DUPISRE-DUHAMEL, vous prie d'assister à l'OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE qui sera célébré l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 26 janvier 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle FÉLICIE-CÉLESTINE DUPISRE, décédée à Roubaix, le 30 janvier 1881, dans sa 32e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 26 janvier 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-NORBERT-ANNA MESSEN, décédé à Roubaix, le 18 décembre 1877, à l'âge de quatre-vingt-six ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

Bruxelles. — A LA CHAMBRE. Les renseignements qui nous arrivent de Belgique établissent que la Chambre des représentants n'est rien moins que favorable au traité de commerce franco-belge. A la séance d'hier, qui s'est prolongée assez tard, de violentes discussions se sont élevées à ce sujet. Le traité, disaient les uns, est non pas une « halte » dans la voie du progrès, c'est un pas « en arrière ». MM. Jacobs et Beernaert ont recommandé l'adoption de quelques mesures qu'ils jugent de nature à atténuer les fâcheuses conséquences que ce « recul » doit entraîner pour bon nombre des industries belges.

Décidément, ce pauvre traité de commerce joue de malheur.

Vendredi déjà, la Chambre croyait en finir, mais le vote a été remis à mardi. Mardi arrivé, on remet le vote au lendemain. Ce n'est pas la faute des ministres des affaires étrangères et des finances; ces derniers ont fait tout leur possible pour enlever immédiatement le vote.

La discussion générale a été close sur la proposition de M. Malou et il a été décidé qu'on s'occuperait aujourd'hui des articles.

Affaire Bernaeys. — A propos de cette affaire, nous avons sous les yeux une correspondance très-caractéristique, échangée entre M. J. Oor, fabricant de pianos à Bruxelles et MM. A. Vaughan et Cie à Londres.

Vaughan avait fait une commande importante à M. J. Oor, proposant en payement une traite à 60 jours ou des traites de banque ou lettres de change sur Paris.

M. Oor prit des renseignements sur la solvabilité de Vaughan et apprit qu'il avait loué un petit bureau a l'adresse qu'il avait donnée, qu'il y venait le matin chercher ses lettres et n'avait aucun employé.

Comme on le pense, M. Oor se garda bien d'envoyer sa marchandise.

— On écrit d'Anvers à l'*Etoile*, que M. Bernaeys a eu des relations avec une demoiselle bien connue. On croyait, ajoute le journal en question, que ces relations étaient rompues, parce que la demoiselle annonçait partout qu'elle allait se marier. Or, on a découvert une lettre de cette demoiselle à M. Bernaeys, insistant vivement auprès de lui pour que, à son retour de Bruxelles, le 7 janvier, il renonçât à une réunion qu'il devait avoir le soir, à Anvers, et allât passer la soirée avec elle. Cette demoiselle a été interrogée, naturellement. Tout ce que nous savons de cet interrogatoire, c'est que la demoiselle a dû écrire plusieurs lettres sous la dictée du juge d'instruction. »

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

FAITS DIVERS

— LA LOTERIE ALGÉRIENNE. — La commission de répartition de la Loterie Nationale Algérienne s'est réunie pour procéder à une nouvelle distribution de fonds.

Les trois départements d'Algérie étaient représentés par leurs députés ou sénateurs.

Après un long examen des documents reçus des sous-comités et des préfets, il a été décidé qu'une nouvelle somme de 700,000 francs serait attribuée au département d'Oran, et une somme de 300,000 francs au département de Constantine. Dans ces deux sommes votées, sont comprises des affectations spéciales aux inondés de Perrégaux et du département de Constantine.

Par ce dernier envoi de fonds, le comité se trouve ainsi réparti proportionnellement aux états reçus d'Algérie, les sommes recueillies jusqu'à ce jour.

Le tirage au sort de la Loterie algérienne aura lieu irrévocablement jeudi, 26 courant à 10 heures précises du mat